



EDITO

LE RETOUR DU HÉRISSEON

Cher(e)s collègues BRINK'S EVOLUTION,

Soyez les bienvenus pour ce retour du Hérisson, le journal d'information de la CFDT.

Comme le dit le proverbe : « Qui s'y frotte s'y pique ».

Vous retrouverez ainsi, dans ce journal, toute l'actualité qui concerne les salariés de la BRINK'S : les **bonnes nouvelles** (la prime panier 2024 négociée par la CFDT) comme les **informations qui « piquent »** et que vous ne trouverez nulle part ailleurs (perspectives en termes d'emplois, conditions de travail, droits des salariés...).

Il est essentiel que les salariés puissent trouver toutes les informations qui les concernent, **sans langue de bois**, sur leur vie dans l'entreprise.

Vous avez des questions sur les sujets évoqués ici, ou plus généralement sur vos droits et votre parcours chez BRINK'S EVOLUTION ?

Contactez vos représentants CFDT.



LE HÉRISSEON

LE JOURNAL D'INFORMATION DE LA CFDT BRINK'S EVOLUTION JANV 2024

ACTUALITÉS

NOUVELLE RÈGLE
D'ATTRIBUTION

PRIME PANIER: UNE VICTOIRE DE LA CFDT!

GRÂCE À LA DÉTERMINATION DE LA CFDT DANS LES NÉGOCIATIONS, LA PRIME PANIER EST DÉSORMAIS DISTRIBUÉE AUX CONVOYEURS DÈS LA PRISE DE SERVICE. LES EMPLOYÉS ET PERSONNELS EN AGENCE ONT BÉNÉFICIÉ D'UNE REVALORISATION À 10€ DE LEUR PRIME PANIER.

Convoyeurs de fonds BRINK'S EVOLUTION, rendez-vous à la lecture de votre bulletin de salaire du mois de février 2024, où **l'indemnité de repas a été versée pleine et entière.**

En effet, suite à l'accord d'entreprise signé le 3 août 2023, vous bénéficiez de votre prime panier **dès la prise de service** et non plus après un quota d'heures travaillées.

Il s'agit, pour votre pouvoir d'achat, du résultat concret de l'action de la CFDT dans ces négociations.

QUI REÇOIT LA PRIME PANIER ?

Cette indemnité de repas, d'un montant de 15,96 euros au 1^{er} décembre 2023, est inscrite dans le **protocole relatif aux frais de déplacement des**



ouvriers uniquement et attribuée en fonction de règles bien précises.

UN PREMIER PAS POUR LE PERSONNEL D'AGENCE

Les employés et personnel en agence « journée continue » n'ont pas été oubliés, avec une indemnité repas qui passe à **10 euros au 1^{er} janvier 2024**.

Même si certain sont déçus par rapport au montant, l'objectif de la CFDT sera d'en faire un **axe prioritaire** pour les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) 2024.

UN ACCORD « GAGNANT-GAGNANT » POUR LES SALARIÉS ET L'ENTREPRISE

Offrir une prime de panier de qualité **à la prise de service**, comme le stipule l'accord d'entreprise BRINK'S qui nous avantage par rapport aux

règles de la Convention Collective Nationale des Transports (CCNT), peut améliorer l'image de l'entreprise auprès des convoyeurs potentiels.

Une réputation positive en tant qu'employeur qui prend soin de ses ouvriers peut **attirer les meilleurs talents** au sein de l'entreprise.

En résumé, la prime de panier n'est pas seulement un avantage financier, elle a un impact significatif sur la **motivation**, la **satisfaction** au travail, la **fidélisation des ouvriers**.

Elle est donc essentielle pour **maintenir des normes élevées** dans le secteur du transport de fonds et peut contribuer à renforcer la réputation de l'entreprise.



POUR LE PRÉSIDENT
DE BRINK'S EUROPE :

« TOUT VA TRÈS BIEN, MADAME LA MARQUISE... »



ALORS QUE M. CHRIS PARKS, PRÉSIDENT DE BRINK'S EUROPE, AFFICHE UN OPTIMISME BÉAT, LES ÉLUS DU COMITÉ D'ENTREPRISE EUROPÉEN ONT EXPRIMÉ LEURS PLUS VIVES INQUIÉTUDES FACE AU CONTEXTE ÉCONOMIQUE, DANS UNE PERSPECTIVE DE FORTE RÉTRACTATION DU MARCHÉ.



15
PAYS



11 858
SALARIÉS

QUINZE PAYS, POUR UN TOTAL DE 11 858 SALARIÉS, ÉTAIENT REPRÉSENTÉS LORS DE LA RÉUNION DU COMITÉ D'ENTREPRISE EUROPÉEN DU 28 NOVEMBRE DERNIER. M. CHRIS PARKS A EXPRIMÉ SON OPTIMISME ET SA CONFIANCE EN L'AVENIR, ALORS QUE DE **LOURDS NUAGES** POINTENT À L'HORIZON.

QUEL AVENIR POUR NOS EMPLOIS ?

Face aux conséquences à venir du mouvement de réduction des réseaux bancaires en Europe (mise en place de guichets et DAB communs), M. PARKS annonce avoir des solutions...sans en préciser aucune.

Les seules perspectives laissées aux salariés sont une **suppression de 687 emplois en Europe, dont 281 en France.**

La réponse de M. PARKS ? No comment...

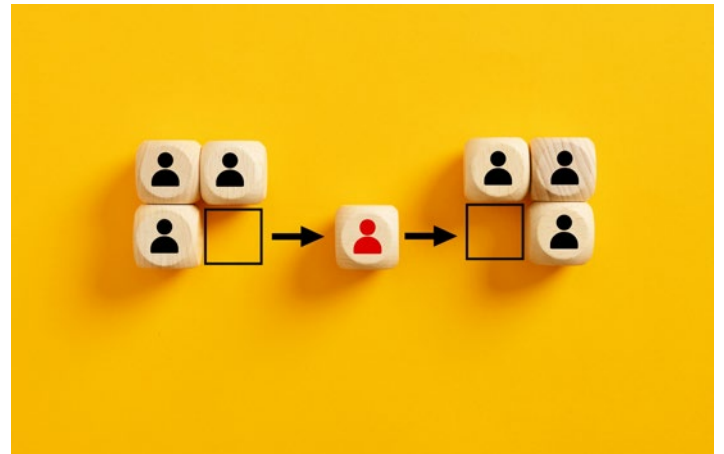
LE COMITÉ EUROPÉEN SOUTIENT LES UKRAINIENS



Un point sur les actions du Comité Européen en faveur de l'Ukraine a été présenté.

Un **diplôme** a été remis par une association locale pour notre **engagement commun** (Direction/Représentant du CEE) en faveur du peuple Ukrainien.

FILIALE AU PORTUGAL : VERS UN BRINK'S « LOW COST » ?



Autre « réponse » à la conjoncture : la création de BRINK'S Portugal et le **déplacement de salariés européens** vers cette nouvelle entité, aux **conditions de rémunération locale.**

Les élus du Comité Européen se sont **abstenus** sur ce projet, laissant les pays concernés négocier les conditions de **mutation**, ou plus probablement de **départ.**

L'ACTIONNARIAT SALARIÉ ARRIVE CHEZ BRINK'S

Chris PARKS a validé la demande de la CFDT de mise en place d'actionnariat salarié.

Il ne s'agit pour le moment que d'un accord de principe, **reste à négocier ses conditions** pour lesquelles M. PARKS nous gratifie pour l'instant d'un « no comment ».



CHEZ BRINK'S EVOLUTION :

« DU SANG ET DES LARMES »

« IL N'Y A PAS DE TRANSFORMATION D'UNE ENTREPRISE SANS DOULEUR ». TELS SONT LES PROPOS TENUS LE 7 DÉCEMBRE DERNIER AU COMITÉ CENTRAL D'ENTREPRISE DE BRINK'S EVOLUTION PAR M. GABAY, PRÉSIDENT DE BRINK'S FRANCE, À REBOURS DE L'AUTOSATISFACTION DE SON HOMOLOGUE EUROPÉEN.



BAISSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Face au regroupement bancaire (PAULA), Monsieur Michael Gabay annonce une **perte minimale de 20% du chiffre d'affaires** BRINK'S d'ici 2025, avec pour conséquence **entre 100 et 200 emplois remis en cause**.

Il ambitionne de nous présenter dès le premier trimestre 2024 un plan sur trois ans, afin de **préparer l'entreprise à ce chamboulement** et surtout **éviter tout plan social**.

LA PRIORITÉ DE LA CFDT : PROTÉGER LES SALARIÉS

Pour la CFDT, il est important que des mesures d'**accompagnement des salariés** soient définies dans un accord.

Il peut s'agir d'actions de **formation**, de **reclassement**, avec la possibilité de mettre en place des **passerelles** d'un métier à un

autre (Police nationale, Surveillant pénitentiaire, Police municipale, etc.).

Si la situation de BRINK'S EVOLUTION est préoccupante pour les trois ans à venir, celle de ses salariés l'est encore plus.

Les conditions d'un **dialogue social loyal** avec la Direction générale doivent être garanties et tout devra être fait pour **limiter la casse sociale**.

C'est l'exigence sur laquelle **la CFDT ne transigera pas**.



CHEZ BRINK'S,

LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES SALARIÉS ATTENDRONT

LA NÉGOCIATION DE L'ACCORD SUR LA QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (QVTC) DES SALARIÉS BRINK'S EVOLUTION A ÉTÉ MISE EN ATTENTE, ALORS QUE LA SITUATION DEVIENT CHAQUE JOUR PLUS URGENTE !



DES CONDITIONS DE TRAVAIL EN DÉGRADATION CONSTANTE

Si la Direction des Ressources Humaines a réduit sensiblement les risques physiques liés au travail, elle continue de rester sourde à toutes les dimensions liées à l'organisation et aux relations du travail. Chez BRINK'S, **le travail s'est intensifié**.

Nous assistons à une inexorable **dégradation des conditions de travail** et à une **accélération des troubles psychosociaux** d'origine professionnelle.

REMETTRE LES SALARIÉS AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DE L'ENTREPRISE

Face à cette situation, la CFDT demande qu'une **politique de prévention** soit mise en place et que des moyens soient donnés aux salariés pour **supporter les effets du travail**.

Pour la CFDT, la QVTC ne peut exister chez BRINK'S que par une dynamique d'**écoute** et de **reconnaissance des salariés**.



QUAND « NÉGOCIATION DES CLASSIFICATIONS »

RIME AVEC « ATTRAPE-COULLONS » !

LA NÉGOCIATION PARITAIRE (ENTRE SYNDICATS ET PATRONAT) CONCERNANT LA REMISE À JOUR DES CLASSIFICATIONS, TOURNE AU MÉPRIS DES SALARIÉS ET DES ORGANISATIONS SYNDICALES.

UN PROJET INACCEPTABLE

Dans le projet de Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) concocté par les deux organisations patronale (et là, ils savent s'entendre), on se rend compte que « la messe est dite ».

Face aux grands bouleversements qui attendent le secteur, la seule réponse des employeurs est la **casse du statut et des droits des salariés** : **suppression de métiers** inscrits dans la Convention Collective Nationale du Transport (CCNT), **transfert de responsabilités** d'un métier à un autre (vous étiez dabistes ? vous pourrez aussi faire du comptage), propositions minorées concernant la mobilité, etc.

« CIRCULEZ, Y A RIEN À VOIR »

Pour la CFDT, c'est le signe que les représentants des organisations patronales, **les DRH de chez LOOMIS et BRINK'S, se sont déjà entendus** sur la réorganisation et la stratégie de leur entreprise.

Leur mot d'ordre est le suivant : « circulez y'a rien à voir et à attendre de nous ».



VOS DROITS

POUR RÉCUPÉRER VOS CONGÉS, CONTACTEZ LA CFDT

Depuis le 13 septembre 2023, il est possible pour le salarié d'**acquérir des congés payés durant son arrêt maladie**. Il peut demander la **récupération de ses congés non comptabilisés par l'entreprise** depuis l'année 2009.

➤ Si vous êtes concerné, **demandez un courrier type à vos représentants CFDT**.



AVEC LE « NET SOCIAL », LES PRÉCAIRES VONT ENCORE PASSER À LA CAISSE



Le montant « net social » est une information qui figure désormais sur les **bulletins de paie BRINK'S**, et à partir de janvier 2024 sur les relevés de prestations sociales.

Ce « net social » sert désormais d'indicateur pour calculer les prestations, comme la **prime d'activité** ou le **RSA**.

LE DIABLE EST DANS LES DÉTAILS

Le gouvernement a décidé d'intégrer dans ce « net social » les montants d'aides diverses délivrées par l'entreprise, telles que la prévoyance complémentaire ou

d'autres avantages en nature.

De ce fait, le montant des ressources déclarées augmente, **faisant baisser le montant des prestations sociales**.

PLUS T'ES PAUVRE... PLUS TU PAYES

Une nouvelle fois **ce sont les salarié(e)s à bas salaires qui vont morfler**, alors qu'ils ont déjà des difficultés à subvenir à leurs besoins. C'est injuste et pour la CFDT, les laborieux(es) précaires ne doivent pas être victimes d'une **nouvelle arnaque gouvernementale**.

